

COMMUNIQUE

Service hivernal: la direction recule !

La direction voulait imposer unilatéralement un nouveau dispositif pour le service hivernal qui remettait en cause les acquis statutaires, les astreintes et le mode de rémunération pour les équipes de professionnels de la neige.

Force est de constater qu'elle a dû revoir sa copie devant le mécontentement des agents qui ne cessait de grandir au point que des préavis de grève ont été déposés par les syndicats FO, SPE et SICTAM CGT.

Pour ce qui concerne le syndicat FO ADP, notre préavis portait sur les revendications suivantes:

- **Ouverture immédiate de négociations sur le dispositif hivernal;**
- **Retrait de tout projet de sous-traitance dans le cadre du dispositif hivernal;**
- **Maintien des règles d'astreintes et des règles statutaires;**
- **Une rémunération garantissant la clarté, la transparence et l'équité de traitement;**
- **Mise à niveau des effectifs et création des postes statutaires pour assurer les missions du service hivernal;**
- **Respect et amélioration des conditions de travail;**

Les négociations ont eu lieu les 18 et 19 octobre sous la présidence de la directrice des ressources humaines. Nous avons obtenu:

- l'ouverture de négociations sur le dispositif hivernal;

La Direction a été contrainte d'accepter d'ouvrir des négociations dès le mois de novembre 2011 sur la totalité du dispositif hivernal.

- le maintien des règles d'astreintes et des règles statutaires;

La direction a reculé en acceptant de revenir sur le mode d'organisation antérieur, à savoir l'astreinte et les primes afférentes pour les agents qui participaient par le passé à la campagne hivernale.

Pour les nouveaux, venant renforcer les équipes "neige" et qui ont répondu à l'appel au volontariat de la direction pour la première fois cette année, ils intégreront le nouveau dispositif de disponibilité et de primes à la mission.

- La mise à niveau des effectifs et la création de postes statutaires;

Concernant CDGR, la direction confirme son objectif cible de 360 postes pour la totalité de l'unité opérationnelle. D'autre part, la direction s'est engagée à mettre à l'affichage 3 postes en exécution liés au service hivernal.

Concernant CDGL, la direction s'engage à poursuivre le recrutement des 7 mécaniciens avec priorité aux agents en alternance. Elle s'engage également à afficher 2 postes de chef d'équipe gelés.

- Sur la sous-traitance;

La direction a confirmé qu'il n'était pas prévu d'augmenter la sous-traitance. Elle s'est engagée à ce que les directions des aéroports conduisent une analyse comparative entre leurs moyens propres et ceux de la sous-traitance dans le processus de déneigement.

Le projet de protocole de levée de préavis de grève a été soumis et distribué aux agents concernés par le préavis de grève.

La majorité des agents ont donné mandat au syndicat pour lever le préavis et signer le protocole afin d'engendrer les avancées de la négociation.

Lors de l'ouverture des négociations courant novembre, le syndicat FO ADP défendra les revendications des agents, notamment:

- La ré-internalisation d'activités sous-traitées;

- La mise à niveau et la création de postes statutaires supplémentaires sur la base des documents présentés par la direction sur les besoins opérationnels (état précis des postes et des qualifications);

- La prise en compte de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail,

- Les acquis statutaires tels que les primes de sujétion professionnelle, l'astreinte, la rémunération ...

Le syndicat FO ADP se félicite que la mobilisation importante du personnel et la construction du rapport de force aient permis de faire reculer la direction. Nous appelons le personnel à rester mobilisé, à définir les revendications, groupe de travail par groupe de travail afin d'obtenir un accord répondant à celles ci.

Le syndicat FO ADP invite l'ensemble des agents à construire avec lui, les cahiers de revendications dans les autres services, directions, unités opérationnelles.

Roissy, le 20 octobre 2011